

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de soins et éducation Mickey & Minnie Inc.	Numéro de permis 2014058	Date d'inspection Le 25 janvier 2024	
Nom de l'établissement Centre de Soins et Éducation Mickey & Minnie		Numéro de téléphone (506) 473-1090	
Adresse 14 avenue Noé Saint-André NB E3Y 0C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	02 févr. 2024	
Commentaires : L'un des groupes des enfants en bas âge n'a pas de planification ni de documentation.			
Commentaires généraux			
Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des exigences d'affichage, de la routine quotidienne, des effets personnels, de l'aire de jeu intérieur (matériels et équipements) et des espaces de rangement. Observation de la collation. Discussion avec l'exploitante concernant les exigences pour les activités quotidiennes.			

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 janvier 2024

Date

original signé par

Mylène Bourgoin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 janvier 2024

Date